



FILIÈRE TOURISME EN MILIEU RURAL

Formation continue

## Mettre en œuvre des prestations touristiques (hébergement et/ou animation)

### La formation :

La formation permet de créer, développer ou reprendre une activité d'accueil et proposer des animations en milieu rural.

**DURÉE : 140h | 1 session : octobre à juin | Formation en présentiel**

# Mettre en œuvre des prestations touristiques – UC 7 – RNCP 38093 – (hébergement et/ou animation)

## Pour qui est cette formation ?

Pour toutes les personnes qui souhaitent accueillir (création d'hébergement, ferme pédagogique, table d'hôte...).

## Les conditions d'accès ?

Être âgé de 18 ans minimum. Disposer d'un matériel permettant la formation à distance (ordinateur + connexion à Internet).



### Objectifs :

Organiser et mettre en œuvre une activité de tourisme rural dans le respect de la réglementation et étudier la rentabilité d'une activité d'accueil.



### Le contenu :

#### 1) Tronc commun tourisme :

- Définir son projet d'activité de tourisme rural,
- Connaître la réglementation d'accueil du public,
- Connaître les acteurs et partenaires de son territoire.

#### 1) Animation :

- Planifier des réservations,
- Adapter ses activités aux publics accueillis,
- Elaborer des supports pédagogiques.

#### 2) Hébergement :

- Préparer un hébergement pour satisfaire différents types de clientèle,
- Définir son type d'hébergement,
- Communiquer sur son activité.



### Evaluation et validation du diplôme :

Validation de 1 bloc de compétences du BP REA (évaluation par des mises en situation professionnelle UC07).



### Informations pratiques :

Hébergement et restauration possible sur le site selon les places disponibles.

Formation et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap.

Gare ferroviaire à proximité.

Bus : ligne 36 du réseau Vitalis (Poitiers/Venours)



### Modalités pédagogiques et d'alternance :

Formation en présentiel

Dates : 1 session : octobre à juin

Durée : 140 heures.

**Nombre d'heures en formation en présentiel : 105h.**

**Nombre d'heures en entreprise : 35h au minimum.**

Possibilité d'adapter le parcours en fonction de vos acquis et de vos besoins.

- Equipe de formateurs qualifiés
- Plateaux techniques et pédagogiques
- Salles informatiques
- CDI/CdR



### Modalités d'entrée en formation :

Inscription, entretien de motivation et test de positionnement selon qualifications.



### Et après ?

#### MÉTIERS VISÉS :

Prestataires (fermes pédagogiques, ateliers de découvertes ou de dégustations, restauration, hébergements, gîtes, campings, chambres d'hôtes, tables d'hôtes...).

#### POURSUITE D'ÉTUDES :

- Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (REA)



### Tarif et financement :

Le CFPPA de VENOURS est là pour vous guider dans votre demande de financement (possibilité de bénéficier d'aides financières pour la formation, l'hébergement et le transport).



**Tarifcation / rémunération :** Consulter le CFPPA de Venours.

Modalités de financement et de rémunération en fonction de votre situation, possibilité de financement OPCO, transition pro, CPF, Plan Régional de Formation (Conseil Régional).

## POUR S'INSCRIRE :

05.49.43.95.33 / [cfppa.venours@educagri.fr](mailto:cfppa.venours@educagri.fr)

CFPPA de VENOURS – 86480 ROUILLÉ

→ Réponse sous 8 jours

Ouverture de la session de formation sous réserve d'un nombre suffisant de participants inscrits